

RAPPORT ANNUEL 2020



ARDIL nourrit l'espoir que les expériences vécues en 2020 seront d'une utilité certaine et d'un atout afin de mieux appréhender les défis des années à venir.



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

SOMMAIRE :

Préambule :	4
Présentation de l'ONG ARDIL :	5
Siège:.....	5
But:	5
Création :	5
Mission et Vision :	6
Valeurs:	6
Zone d'intervention:.....	6
Cibles:.....	6
Domaine d'intervention:	6
Introduction :	7
Contribution de ARDIL aux projets/programmes :	8
SECURITÉ ALIMENTAIRE	9
SANTE	13
PROTECTION	15
Education.....	16
Deuxième décennie pour la paix	17
Violence basée sur le genre	18
WASH	20
Nutrition	21
COHESION SOCIALE.....	24
HYDRAULIQUE.....	25
AUTONOMISATION de la Femme et des Jeunes	26
ACTIVITES TRANSVERSALES	27
Formations.....	27
Genre	27
Droits Humains	27
Politique de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels.....	27
Cohésion Sociale	28
DIFFICULTES	28
RECOMMANDATIONS.....	28
PERSPECTIVES.....	28



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

BUDGET.....	28
CONCLUSION	29
ANNEXES.....	30



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Préambule :

L'année 2020, étant riche en activité tant sur le plan de l'urgence mais aussi au niveau du développement. ARDIL dans sa mission d'accompagnement et de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité des populations les plus défavorisées du Mali et ses partenaires, acteurs humanitaires, ont ensemble mis en œuvre plusieurs projets/ programmes en faveur des communautés dans tous les domaines tels la sécurité alimentaire, la santé, l'eau, hygiène et l'assainissement, les violences basées sur le genre, la protection en général et celle de l'enfance en particulier, la nutrition, la lutte anti-mine et l'assistance aux victimes, la microfinance et les activités génératrices de revenus, l'autonomisation de la femme et de la fille, l'éducation tant formelle que non formelle, la cohésion sociale. ARDIL a apporté sa modeste contribution pour agrémenter le vivre ensemble.

Après une année budgétaire d'intenses activités, il serait d'une importance capitale de partager avec les partenaires, les autorités et les communautés, l'ensemble des équipes sur terrain, en termes chiffrés, des objectifs et résultats atteints courant cette année mais aussi de ressortir quelques impacts que notre accompagnement a eu sur les conditions de vie des vulnérables.

ARDIL a réussi le pari avec la confiance que lui a accordée ses différents partenaires structurels et conjoncturels.

L'équipe ARDIL voudra remercier ici et maintenant l'ensemble de ses partenaires pour leurs efforts inlassables, pour la confiance à elle accordée.

ARDIL nourrit l'espoir que les expériences vécues en 2020 seront d'une utilité certaine et d'un atout afin de mieux appréhender les défis des années à venir.

A tous ARDIL dit merci.

Pour l'Equipe ARDIL

Le Président



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Présentation de l'ONG ARDIL :

Siège:

Quartier Sareikaïna. BP: 77 Tel/Fax: 00(223) 21 92 13 05 ; NIF : 061000828 Y ; N° INPS 21-630/1; N° Pador: ML2008CBK1806375614; CGPS LN N° 16°46'0''; LW 003'0'22; N° D-U-N-S= 55-989-8071 ; E-mail: ardil_tombouctou@yahoo.fr/ardiltombouctou@gmail.com; Site web: ardil.org; Tombouctou. Mali

Personnes de contact :

* Abdel Hamid MAIGA : Président ; Tel : 00(223) 66 98 25 81

* Mahamane Elhadj Yattara : Coordinateur Exécutif ; Tel : 00(223) 73 02 27 84

But:

Promouvoir le développement des initiatives locales avec la participation des organismes communautaires de base.

Création :

Accord cadre N° 327 / MAT-CAB du 26 Juin 1992, Avenant n ° 1554 du 04 Août 1995 ; Association signataire d'accord cadre N° 0139/0327 du 28 Janvier 2008 ; Avenant N°312/MATD-SG du 25 février 2019 relatif à la couverture nationale.

Objectifs :

- Assurer l'auto -promotion des organisations communautaires ;
- Développer les capacités Institutionnelles des structures locales ;
- Accompagner l'accès des communautés aux services sociaux de base y compris en droits humaines ;
- Promouvoir la participation active des femmes ;
- Promouvoir les activités socio-économiques ;
- Améliorer durablement les conditions de vie des vulnérables par le développement des activités économiques génératrices de revenus ;
- Protéger et assainir l'environnement ;
- Lutter contre la désertification, l'ensablement, les pollutions et les nuisances ;
- Réaliser des activités d'accompagnement ;
- Diffuser les connaissances locales.



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Mission et Vision :

Mission : Appuyer les initiatives locales des plus pauvres à travers la recherche et la mise en œuvre d'actions concrètes de développement pour une amélioration de la condition de vie des pauvres. ARDIL s'attaque à la marginalisation des couches pauvres par le travail que l'organisation réalise sur le terrain ensemble avec les vulnérables.

Vision : ARDIL ambitionne une société transformée où tous les membres ont des chances égales. Cela ne peut se faire sans mettre fin à l'extrême pauvreté, à la méconnaissance et à l'analphabétisme dans lesquels vivent tant de groupes vulnérables.

Valeurs:

- Les bénéficiaires sont les premiers acteurs de leur développement ;
- L'équité entre les bénéficiaires, surtout au profit des femmes et jeunes ;
- La diversité dans la région est une opportunité et une richesse.

Zone d'intervention:

L'étendue du territoire malien.

Cibles:

- * Groupements Ruraux et urbains formels et informels ;
- * Organisations Féminines et Juvéniles Rurales et Urbaines ;
- * Communautés Nomades et Sédentaires ;
- * Collectivités.

Domaine d'intervention:

- a) La Décentralisation/Gouvernance ; b) L'Agriculture ; c) Sécurité Alimentaire ; d) L'Environnement ; e) La Santé/Nutrition/Wash ; f) L'Éducation/Alphabétisation ; g) Le Renforcement Institutionnel ; h) Le Micro Crédit/AGR, i) Hydraulique ; j) La cohésion sociale, k) Protection



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Introduction :

Contexte et justification :

Dans le cadre de sa mission de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité au Mali, l'ONG Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales (ARDIL), avec la collaboration et l'appui de ses différents partenaires, a mis en œuvre des projets/programmes d'assistance aux communautés défavorisés.

En effet, l'ONG ARDIL, depuis sa création en juin l'an 1992, œuvre dans l'humanitaire par l'accompagnement et la lutte contre la pauvreté au Mali et plus particulièrement dans les régions au Nord du Mali. Elle a, depuis, mis en œuvre plusieurs projets/programmes allant de l'agropastorale en termes d'agriculture, d'élevage, de pêche, à la microfinance, à l'épargne avec les groupements MJT (Mousow ka djiguya ton) et le cash, à la santé Materno-infantile, à la nutrition, à la protection par l'identification des enfants hors délai de déclaration de naissance et à l'établissement de leur extrait d'acte de naissance, à la scolarisation des enfants, à l'insertion socio-professionnel, à l'accès à l'eau potable, à l'aménagement de périmètres irrigués et maraichers, à l'autonomisation de la femme et de la fille. La liste des domaines n'est exhaustive.

La redevabilité impose à ARDIL, d'informer ses partenaires techniques et financiers de l'impact des projets/programmes sur les conditions de vie des communautés bénéficiaires et aussi les résultats atteints.



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Contribution de ARDIL aux projets/programmes :

ARDIL a contribué dans la mise en œuvre de l'ensemble des projets/programmes soit en finançant sur fonds propres, soit en cofinancement, soit à travers des contributions matérielles et/ou techniques par la mise à disposition d'un personnel compétent.

ARDIL a participé à l'ensemble des rencontres de tous les clusters de la région et à la plus part des missions conjointes organisées par OCHA.

ARDIL a contribué financièrement et par une représentation digne du nom à l'ensemble des évènements de la région.

ARDIL a apporté son soutien financier et technique dans tous les cas de catastrophes tels les inondations survenues au niveau de la région de Tombouctou.

ARDIL a soutenu les faitières telles les handicapés et les associations féminines dans la mise en œuvre de leur plan d'action.



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

SECURITÉ ALIMENTAIRE

Partenaires	Bail leur	Zones couvertes		Nature/G enre	Résultats		Impact	Commentaires
		Nbre Cercles	Nbre Communes		Attendus	Atteints		
PAM	PAM	2 (Diré et Niafunké)	10 (Bourem Sidi Amar, Diré, Kirchamba, Haibongo, Saréyamou, Tienkour, Fittouga, Léré, Soboundou et Soumpi)	Vivres	522 tonnes	513 tonnes	Le complément alimentaire des ménages assuré	Les besoins étaient couverts à 28 %.
				Vouchers	537 474 400 F cfa	537 474 400	La dignité des bénéficiaires est sauvegardée. Ils sont responsabilisés pour consommer en fonction de leur besoin	
Solidaridad Intercional Andalucia (SI-A)	AA CID	2 (Diré, Tombouctou)	1 (Alafia)	Hommes	28	35	Les capacités des membres de la coopérative Agricoles de Djeguelia sont renforcées sur les techniques de production de semences améliorées et sur la gestion du réseau d'irrigation et de l'eau	23 bénéficiaires de la coopérative agricole de Djeguelia dont 13 hommes et 10 femmes ont été formés sur les techniques de production de semences améliorées et 12 membres du comité de gestion dont 6 hommes et 6 femmes ont été formés sur la gestion du réseau d'irrigation et de l'eau



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

				Femme	60	76	Le besoin nutritionnel est couvert	76 hommes ont bénéficié de 100 têtes de petits ruminants et 5ha pour la production de semences améliorées
				Femmes	60	44		44 femmes ont bénéficié de 100 têtes de petits ruminants et 5ha pour la production de semences améliorées
CARE INTERNATIONAL	NO R A D	4(Tombouctou, Diré, Goundam, Niafunké)	10 (Tindirma, Arham, Tienkour, Haïbongo, Kirchamba, Binga, Télé, Kanèye, Banikane, Tonka)	Femmes	75	75	25 relais femmes et 41 relais hommes ont réalisé 147 démonstrations culinaires auprès de 132 groupements et réseaux. Ces démonstrations ont concerné 2 508 personnes dont 1 804 femmes avec enfants de moins de 0 à 5 ans, 74 hommes, 630 autres femmes	75 de femmes et relais formés sur les pratiques nutritionnelles essentielles, des connaissances des femmes et des relais sur les recettes culinaires de complément alimentaire pour les enfants de moins de 5 ans, les femmes allaitantes et enceintes.



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

				Femmes	100	111	La constitution des stocks des céréales par les réseaux sur fonds propres à : Tassimane, Guedjou Haoussa, Sinem, Billé, Kelhaoussa4 Fongo Baber, Algassouba, Haibongo, Arham, Morikoira, Hangabera, Dindedjère, Fatakara, Bougoumaira ont stocké 27 600kg des céréales (riz paddy) pour une valeur de 2 760 000 f cfa.	111 femmes ont été renforcer sur le leadership des femmes dans les associations et les réseaux dans la planification, le suivi et la réponse à la crise alimentaire dans leurs communautés
				Femmes	492	492	les séances de sensibilisations menées ont permis: - la connaissance des symptômes de certaines maladies liées à la malnutrition (Kwashiorkor et Marasme) par les membres des réseaux - le changement de comportement (les parents conduisent les enfants malnutris aux	875 membres de la communauté ont été former, sensibiliser et éduquer sur les méfaits de la malnutrition, les approches de réflexion et d'action (Analyse sociale et action, de dialogue de couple et le dialogue intergénérationnelle)
				Filles	20	20		
				Hommes	348	348		
				Garçons	15	15		



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

							CSCOM) -l'amélioration de la communication entre les couples.	
ACF	GIZ	1 (Goundam)	10 (Gargando, Télé, Adarmalane, Bintagoungou, M'Bouna, Goundam, Doukouria, Douékiré, Razelma, Essakane)	Hommes	200	200	les semences améliorées et nutritionnelles permettent aux ménages agropastoraux d'améliorer la qualité de leur diète alimentaire.	L'appui en semences 300 femmes vulnérables issues de 10 groupements de femmes issues de ménages agropastoraux intervenant dans le secteur maraicher
				Femmes	300	300		
				Hommes	0	0	Le besoin nutritionnel animal est renforcé pour la prochaine soudure et le renforcement du tissu socioéconomique	l'amélioration de la couverture des ressources en fourrage à travers le CFW des plants fourragers à savoir les 7000 plants de Gliricidia (2,5ha) et le Bourgou(10ha)
				Femmes	300	300		
				Hommes	73	73	Une base de production agropastorale de la commune est protégée contre l'ensablement	Fixation des dunes de la mare de chiptar commune de bintagoungou village de Tihigène.c' est l' une des plus grande base de production agropastorale .Les travaux sont déroulés au cours du mois de decmbre2019 .Au total 132 personnes pendant 22jours.Le paiement est en
				Femmes	59	59		



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

							SONUB. Autonomie des 4 CSCOM ,amélioration du plateau technique, reduire le taux de mortalité maternel et infantile	kits. Les ASACO veillent sur la bonne utilisations de ces materiels leurs gestions.
CARE INTERNATIONAL	NORAD	4(Tombouctou, Diré, Goundam, Niafunké)	10 (Tindirma, Arham, Tienkour, Haibongo, Kirchamba, Binga, Télé, Kaneye, Banikane, Tonka)		597	600	60% des adolescents connaissent les droits sexuelle et reproductif et ont pris conscience	600 adolescents sur les ont bénéficié d'une formation sur le droit sexuel et reproductif.



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

PROTECTION

Partenaires	Bailleur	Zones couvertes		Nature/ Genre	Résultats		Impact	Commentaires
		Nbre Cercles	Nbre Communes		Attendus	Atteints		
CARE INTERNATIONAL	NORAD	4 (Diré, Goundam, Niafunké, Tombouctou)	10 (Tindirma, Arham, Tienkour, Haibongo, Kirchamba, Binga, Télé, Kaneye, Banikane, Tonka)	Filles	270	270	32% des filles former sur le leadership ont pris connaissance et ont pris leur responsabilités en mains,	10 sessions de formation organisés pour les clubs de filles sur le leadership
PLAN INTERNATIONAL	AACID	4 (Goundam, Gourma-Rharous, Niafunké, Tombouctou)	10 (Gossi, Séréré, Tombouctou, Goundam, Soboundou, Soumpi, Alafia, Douékiré, Tonka, Lafia)	Homme - Femme	200 séances d'Education parentale	126 séances d'Education parentale	2 453 personnes ont améliorés leurs connaissances sur les droits des femmes et des enfants	1772 Femmes; 380 Hommes; 301 Enfants
				Homme - Femme	200 séances de sensibilisation sur les VBG	128 séances d'Education parentale	2 655 personnes ont contribué à baisser les VBG	2011 Femmes; 466 Hommes; 178 Enfants
				Filles	700 jugements supplétifs	700 jugements supplétifs établis	700 enfants jouiront de l'un droit fondamental	Les parents ont utilisé les actes pour l'inscription des enfants à l'école
				Garçons				



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Education

Partenaires	Bailleur	Zones couvertes		Nature/Genre	Résultats		Impact	Commentaires
		Nbre Cercles	Nbre Communes		Attendus	Atteints		
PACETEM	AMSS	1 (Niafunké)	1 Soboundou	SSAP- Suivi des enfants transférés	300	300	Les enfants déscolarisés et non scolarisés ne suivent plus les hommes armés .	Le niveau des enfants se trouve fortement amélioré et bon nombre d'entre eux occupent un bon rang à l'école formelle..
PADE	Helvetas Suisse Intercooperation-CIEF	1 (Niafunké)	2 (Soboundou, Soumpi)	Formation des enfants déscolarisés et non scolarisés	250	172		
PENF	DDC	1 (Niafunké)	2 (Soboundou, Soumpi)	Formation des enfants déscolarisés et non scolarisés	250	189		



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Deuxième décennie pour la paix

Partenaires	Bailleur	Zones couvertes		Nature/Genre	Résultats		Impact	Commentaires
		Nbre Cercles	Nbre Communes		Attendus	Atteints		
UNICEF	UNICEF	1 (Tombouctou)	3 (Alafia, Bourem Inaly, Tombouctou)	Initiation des enfants à la communication pour un changement de comportement.	450	450	50 % des parents ont sensibilisés par les parents.	Les enfants ont fait montre d'une grande capacité d'assimilation et sensibilisation à travers l'administration d'une question aux parents, voisins et connaissances.



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Violence basée sur le genre

Partenaires	Bailleur	Zones couvertes		Nature/Genre	Résultats		Impact	Commentaires
		Nbre Cercles	Nbre Communes		Attendus	Atteints		
PLAN INTERNATIONALE	GFF0	1 (Goundam)	2 (Douékiré, Tonka)	Genre/Masculinité	1 218	1 218	Les populations des communes de Arham, Alafia, Douékiré, Haibongo, Tonka, Tindirma et kondi sont désormais conscientes de l'égalité des sexes, la discrimination et les préjugés qui freinent l'émancipation des femmes, elles sont vouées à un changement de comportement positif tout en impliquant les femmes et les	En plus des journées de réflexion et des séances de sensibilisations au niveau de chaque commune, les participants informent et sensibilisent à leur tour d'autres personnes afin que chacun soit au même niveau d'information par rapport au Genre et la masculinité



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

							jeunes dans la gestion et la prise des décision à tous les niveaux	
CARE INTERNATIONALE	NORAD	4 (Diré, Goundam, Niafunké, Tombouctou)	36 communes sur les 52 de la région..	VBG	110 participants à former	110 participants formés	Baisse du niveau de VBG et de maltraitances	



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

WASH

Partenaires	Bailleur	Zones couvertes		Nature/Genre	Résultats		Impact	Commentaires
		Nbre Cercles	Nbre Communes		Attendus	Atteints		
UNICEF	UNICEF	1 (Goundam)	4 (Douékiré, Kanèye, Doukouria, Tonka)	Ecoles propres, Villages propres	15 villages 15 écoles	15 villages 15 écoles	Certification de 15 villages	La pratique de la Wash, de la propreté a fait tache d'huile et les
FHI360	USAID	2 (Goundam, Niafunké)	4 (Goundam, Tonka, Soboundou, Soumpi)	Wash	Toucher 110 membres des 22 OCB dans les quatre communes.	Les 110 membres de 22 OCB sont touchés	Les problèmes liés à l'eau et l'hygiène sont identifiés par les OB	Les OCB s'impliquent pour une meilleure gestion de leur environnement
							Les problèmes et les maladie liés à l'eau et à l'hygiène sont identifiés par les OCB	Les OCB s'impliquent pour une meilleure gestion de leur environnement



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Nutrition

Partenaires	Bailleur	Zones couvertes		Nature/Genre	Résultats		Impact	Commentaires
		Nbre Cercles	Nbre Communes		Attendus	Atteints		
SIA	AACID	(2)Diré et Goundam	(5 Communes) Goundam, Bourem Sidi Amar, Tienkour, Saréyamou et Kondi	Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> - Formation technique de 25 relais communautaires de santé sur : le Protocole Nationale de prise en charge de la malnutrition (PCIMA) - Construction de deux Hangars pour les activités de prise en charge de la malnutrition dans les CSCOM de Kondi et Sareyamou (District sanitaire Diré) - Construction/ Equipement d'une Unité Récupération Nutritionnelle Intensive (URENI) au 	14 villages et 3 sites de déplacés(Bourem Sidi Amar, Angambango,Sinam, Yoné, Doukou,chirfiga, Siba Ouro Ali Founé,Gabikoira,kondi, Dialloubé,Hougou Bibi, Hougou Korey,Findou Keyna, Amaganane, Incherifane et Tinafaradj.	L'atteinte des objectifs a été rendu facile grâce à l'implication des autorités administratives, communales, communautaires, des services technique de l'Etat et les bénéficiaires.	



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

				<p>CSRèf de Goundam</p> <ul style="list-style-type: none">- Formation technique de 20 membres d'ASACO sur la gestion des stocks des aliments de base au niveau des CSCom de Bourem Sidi Amar, Tienkour, Chirfiga, Kondi (cercle de Diré) et Goundam central (cercle de Goundam)- Ciblage des bénéficiaires (identification des villages vulnérables puis dépistage des enfants)- Dépistage / Référencement de 1.712 Enfants malnutris âgés de 6 à 59 mois- Distribution de 10 000 paniers alimentaires aux enfants de 6-59 mois et femmes enceintes/allaitantes		
--	--	--	--	--	--	--



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

				<p>malnutris modérés et sévères</p> <ul style="list-style-type: none">- Appui socioéconomique à 104 mères d'enfants malnutris pour renforcer leurs moyens d'existence- Organisation de 200 séances de Sensibilisation sur les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles à apporter aux enfants de moins de cinq ans- Réalisation de 50 Séances de Démonstration culinaires au niveau des structures sanitaires et dans les villages		
--	--	--	--	--	--	--



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

COHESION SOCIALE

Partenaires	Bailleur	Zones couvertes		Nature / Genre	Résultats		Impact	Commentaires
		Nbre Cercles	Nbre Communes		Attendus	Atteints		
Tous partenaires	Tous bailleurs	Tous cercles	Toutes communes	Prévention et Gestion des conflits	Tous les bénéficiaires	Tous les bénéficiaires	Disponibilité d'un document de récence dans les communes et d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits (Plans de PGC)	Les séances de sensibilisation ont atténué les ardeurs de violence communautaire et les suspicions.
					Toutes les rencontres interculturelles et communautaires	Toutes les rencontres	Renforcement de la cohésion sociale	une seconde rencontre est prévue en 2020
				Sensibilisation	10 Comités pour la sensibilisation	10 comités	La réduction de la violence communautaire est réduite	



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

HYDRAULIQUE

Partenaires	Bailleur	Zones couvertes		Nature/Genre	Résultats		Impacts	Commentaires
		Nbre Cercles	Nbre Communes		Attendus	Atteints		
SIA	AACID	2(Diré, Goundam,)	2(Arham, Tonka)	Puits à grand diamètre	2	2	Les éleveurs ont accès facilement à l'eau de boisson pour le bétail, l'allègement des tâches ménagères, amélioration la santé des populations bénéficiaires 2	une construction et une réhabilitation de 2 puits à grand diamètre dans la commune de Arham
ACF	GIZ	1 (Goundam)	6 (Adarmalane, Bintagoungou, Doukouria,Essakane, Gargando,MBouna,	Construction et réhabilitation de puits pastoraux	12	12	La disponibilité de l'eau potable et de qualité a facilité la régénération du cheptel.	Les conflits liés à l'eau sont minimisés. La disponibilité a réduit les taches des femmes par une élimination de la corvée d'eau. Les maladies dues à l'insalubrité sont en voie de disparition.



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

AUTONOMISATION de la Femme et des Jeunes

Partenaires	Bailleur	Zones couvertes		Nature / Genre	Résultats		Impact	Commentaires
		Nbre Cercles	Nbre Communes		Attendus	Atteints		
Care Internationale	NORAD	4 (Diré, Goundam, Niafunké, Tombouctou)	36 communes	AGR	150 AGR	208	Des moyens financiers et matériels sont mis à la dispo	Des femmes et des filles entrepreneurs existent partout dans les villages d'intervention.
Solidaridad Internacional Andaluca (SI-A)	AACID	3 (Diré, Goundam, Tombouctou)	5 (Alafia, Douékiré, Tonka, Tindirma, Haibongo)	MJT/Saponification/Décoricage	250	250	Les fonds auto renouvelables ont permis à toutes les femmes membres des GMJT de créer leur entreprise en empruntant le capital au niveau de leur caisse	Les besoins élémentaires des femmes et des filles sont couverts.
PASP	GIZ	2 (Diré et Tombouctou)	6 (Bourem Sidi Amar, Dangha, Diré, Tindirma, Tinguereguift (Gari), Saréyamou, Alafia)	Activités génératrices de revenus pour les femmes et les jeunes	7 microprojets	7 microprojets	7 associations dont 1 de jeunes à Saréyamou et 6 de femmes ont bénéficié d'infrastructures équipées et de formations pour mener à bien des activités pouvant leur procurer des revenus substantiels.	La qualité des infrastructures réalisées est certifiée à tous les niveaux.



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

ACTIVITES TRANSVERSALES

Formations

Des formations spécifiques sont faites à l'endroit de tous les acteurs impliqués qu'il s'agisse des agents, des acteurs à la base, des autorités, des services techniques spécialisés de chacun des projets mis en œuvre au cours de la période.

Genre

ARDIL a une politique genre qui tient compte de la Politique Nationale Genre de la République du Mali portée par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Droits Humains

ARDIL est respectueuse de la jouissance de tous leurs de ses agents mais aussi de toutes les politiques de lutte contre le travail des enfants, contre le harcèlement sexuel sous toutes ses formes tant à l'intérieur de la structure que dans la mise en œuvre ; de la lutte contre la fraude qui est sévèrement sanctionnée avec des cas de remerciement. ARDIL est soucieuse du perfectionnement de ses agents et leurs droits en la matière fait l'objet d'une attention très particulière.

Politique de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels

ARDIL a mis à jour toute sa politique de lutte contre l'exploitation et les abus sexuels. Ces politique ont été partagées avec l'ensemble du personnel et avec tous les partenaires.



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Cohésion Sociale

Le «Do no harm » nous assiste dans le maintien des relations d'égal à égal avec l'ensemble des communautés et nous conforte dans la confiance que les communautés bénéficiaires avec et pour lesquelles nous œuvrons vouent à ARDIL. A travers chacun des projets/programmes que nous mettons en œuvre, des efforts sont faits pour coudre, cimenter au maximum le vivre ensemble.

DIFFICULTES

Les difficultés que nous avons rencontrées s'inscrivent dans l'environnement le plus large possible de notre Pays, le Mali mais aussi notre zone d'intervention située au Nord du Mali et de la spécificité des communautés partenaires.

La disparité dans le traitement des salaires des agents due aux contributions des partenaires.

ARDIL a vu son budget communication augmenté du fait des connexions tous azimuts de longue pour suivre tantôt des formations, ou des réunions ou des orientations en ligne.

RECOMMANDATIONS

ARDIL doit poursuivre son perfectionnement en renforçant les capacités de son personnel et de son système.

PERSPECTIVES

ARDIL est et reste une organisation soucieuse de contribuer à soulager les souffrances des plus vulnérables quelle que soit leurs ethnies, races, religions et genres.

ARDIL est disposée à exporter ses expériences de vingt-huit (28) années d'exercice du développement tous azimuts.

BUDGET



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Voir Etats financiers 2020 certifiés.

CONCLUSION

ARDIL est une organisation à but non lucratif, humanitaire, crédible, performante à cheval sur les concepts. ARDIL est soucieuse de son image et de sa personnalité. Riche de 28 années d'expériences, ARDIL est déterminée à exporter sur l'étendue de sa zone d'intervention ouverte sur tout le Pays ses capacités.



**Action Recherches pour le
Développement des Initiatives Locales**

ANNEXES



CONSEIL, MANAGEMENT, AUDIT ET FORMATION

ONG ARDIL

Sareikaïna, Tombouctou.

**ATTESTATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SYNTHESE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Janvier 2021



**Monsieur le Coordinateur de l'ONG
ARDIL
Sareikaïna, Tombouctou.**

Objet :

***Attestation des états financiers annuels de synthèse
Exercice clos le 31 Décembre 2020***

Monsieur le Coordinateur,

Nous avons établi la présente attestation de certification dans le cadre de la mission d'attestation des comptes que vous m'avez confié en qualité d'expert-comptable de votre entité au titre de l'exercice 2020.

Les états financiers annuels de synthèse, visés par la présente attestation, comportent quatre (04) pages et se caractérisent par des chiffres clés suivants (en francs CFA)

Libellés	31.12.2020
Total Bilan	585 168 250
Fonds Propres	585 168 250

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que conformément aux dispositions du droit comptable, les états financiers annuels doivent être réguliers, sincères et donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de votre ONG. Vous restez ainsi responsables à l'égard des tiers de l'exhaustivité, de la fiabilité, de l'exactitude des informations comptables et financières concourant à la présentation des comptes, de définir, de mettre en œuvre et de superviser un système de contrôle interne approprié, ainsi que de mettre en place des mesures de sauvegarde des actifs, de prévention et de détection des irrégularités et des fraudes. Cela implique notamment le respect des règles applicables à la

tenue d'une comptabilité au Mali et du référentiel comptable applicable à votre secteur d'activité.

Vous êtes en outre responsable de la bonne application de la législation et des règlements fiscaux en vigueur ; je ne pourrais être considéré comme se substituant à vos obligations du fait de cette attestation.

La présente attestation n'a pas vocation à tenir lieu d'un rapport de commissariat aux comptes sur les états financiers annuels. La mission de délivrance d'attestation n'est ni une mission de présentation de compte, ni de compilation de comptes, ni un examen limité, ni un audit et en conséquence, nous ne donnons aucune assurance sur les informations financières (ou non financières) que vous avez mises à ma disposition dans le cadre de la présente mission.

Les procédures ci-après ont été mises en œuvre dans le seul but de délivrer l'attestation portant VISA des états financiers.

1. Nous avons obtenu les balances générales et auxiliaires de l'entité, procédé à leur contrôle arithmétique et vérifier que :
 - Les soldes d'ouverture concordent bien avec les soldes de clôture de l'exercice précédent sauf exception dument justifiée ;
 - Les balances (générale et auxiliaires) à partir desquelles sont effectués les contrôles sont équilibrées ;
 - Tous les comptes de la balance générale sont bien pris en compte dans les états financiers annuels ;
 - Tous les contrôles arithmétiques nécessaires sont satisfaisants ;
2. Nous avons procédé à la vérification de la conformité des principes, règles et méthodes comptables appliqués avec le référentiel comptable en vigueur sur la base de la revue par le professionnel de l'expertise comptable membre de l'ONECCA des dits principes, règles et méthodes comptables ;
3. Nous avons vérifié l'existence d'éléments constitutifs d'une comptabilité générale (pièces comptables, grands livres, balance générale) ;
4. Nous avons vérifié la validité des informations présentées dans les états financiers annuels et non directement issues de la comptabilité ;
5. Nous avons procédé à la vérification portant sur les informations suivantes : la forme juridique, l'identifiant fiscale, l'actionnariat, les activités de l'entité ;

6. Nous avons effectué la vérification de la page de garde pour m'assurer qu'elle contient les informations suivantes : le système comptable appliqué par le contribuable, l'année d'exercice, la dénomination sociale, l'identifiant fiscale ;
7. Nous avons vérifié l'exactitude de l'identifiant fiscale ;
8. Nous avons procédé à la vérification de la fiche d'identification et renseignements divers, notamment, la désignation précise de l'activité principale, les domiciliations bancaires, le nom et la qualité de la signature des états financiers ;
9. Nous avons vérifié la structure des états financiers tel qu'exigée par les dispositions légales et réglementaires.

Les travaux effectués nous conduisent aux constatations suivantes :

1. Les vérifications relatées au point 1 n'ont pas révélé d'erreurs ;
2. Les vérifications visées au point 2 n'ont pas révélé d'anomalies ;
3. Les vérifications visées au point 4 n'ont pas révélé d'anomalies significatives ;
4. Concernant les procédures relatées au point 5, nous avons examiné la documentation juridique fiscale et vérifier la concordance des informations y figurant avec celles mentionnées sur les états financiers ;
5. Les vérifications de la page de garde visées au point 6 n'ont pas révélé d'anomalies ;
6. Le contrôle de l'identifiant fiscal déclaré n'a pas révélé d'erreur ;
7. La vérification de la fiche d'identification et renseignements divers, notamment, la désignation précise de l'activité principale, les domiciliations bancaires, le nom et la qualité du signataire des états financiers ne relèvent pas d'anomalies ;
8. La vérification de la structure des états financiers tel qu'exigée par les dispositions légales et réglementaires ne relèvent pas d'anomalies.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la vraisemblance, la cohérence d'ensemble, le caractère complet, l'unicité, l'homogénéité et la comparabilité des états financiers, dans le cadre du référentiel comptable applicable.

Notre attestation n'a pas pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe. Il ne peut être utilisé à d'autres fins, ni diffusé à d'autres parties.

Fait à Bamako le 27 Janvier 2021

Pour CMAF SAS



Mahamadou Moussa KAMISSOKO

Expert-Comptable Diplômé ;

Commissaire aux Comptes ;

Membre de l'ONECCA Mali par le

Numéro A-19-074



**Action Recherches pour le Développement
des Initiatives Locales**

ONG ARDIL

ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 décembre 2020
(Système normal)

Version Définitive

1
ETATS FINANCIERS 2020



SOMMAIRE

Version Définitive.....	1
FICHE SIGNALÉTIQUE.....	3
Système de présentation des états financiers au 31 décembre 2020 : système normal	3
ETATS FINANCIERS AU 31/12/2020.....	4
BILAN AU 31/12/2020.....	5
TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS AU 31/12/2020.....	7
ANNEXES :	9
I. Présentation de l'ONG ARIL.....	10
1.1. Création.....	10
1.2. Financement de l'ONG	10
1.3. Activités.....	10
1.5. Dossier fiscal.....	10
II. Système Comptable.....	11
2.1. Unité de compte	11
2.2. Système comptable.....	11
2.3. États financiers.....	11
2.4. Méthodes dévaluation	11
Actif immobilisé au 31/12/2020.....	12



FICHE SIGNALÉTIQUE

DESIGNATION : ONG ARDIL

Forme juridique : Organisation non

gouvernementale Capital social : Non

applicable

Nombre d'associés : Non

applicable Président : Abdel

Hamid MAIGA Accord Cadre

: N°139/327 MAT/ CAB

Adresse : Sareïkaïna, Tombouctou. Tél : 21

92 13 05 Numéro d'Identification Fiscale :

061000828 Y Effectif : 15 employés

Chiffre d'affaire au 17 décembre 2020 : non applicable

**Système de présentation des états financiers au 31 décembre 2020 :
système normal**

Régime d'imposition à l'impôt sur les sociétés : Non applicable



ETATS FINANCIERS AU 31/12/2020



**Action Recherches pour le Développement
des Initiatives Locales**

BILAN AU 31/12/2020



Bilan au 31/12/2020
Période allant du 1 er janvier au 31 décembre

Actif	2020	2019	Passif	2020	2019
Charge Immobilisées			Fonds Propres	585 168 250	419 236 559
Immobilisation Incorporelles			Subvention	585 168 250	419 236 559
Logiciel					
Immobilisation corporelle	3 040 445	1 125 300	Passif Circulant		
Matériels	3 040 445	1 125 300			
Actif Circulant	496 480 794	398 821 273			
Fonctionnement De L'exercice	496 480	398 821 273			
Trésorerie	61 916 743	19 289 986			
Banque - Caisse	61 916 743	19 289 986			
Total Actif	585 168 250	419 236 559	Total Passif	585 168 250	419 236 559

Conseil Management A
 Formation - CMAF SA
 Tél: (+223) 79 06 05 94 / 06 69 78 11
 Bamako - République du Mali



**TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES
EMPLOIS AU 31/12/2020**



TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS		
RESSOURCES		
1	Report des soldes 2019 :	19 289 986
2	Subventions Reçues 2020	562 837 819
TOTAL RESSOURCES (I)		582 127 805
EMPLOIS		
1	Achat de fourniture de bureau – de petit matériel et de prestation de services	224 946 337
2	Charges du personnel (salaires et indemnités)	171 992 096
3	Eau – Electricité - Carburant	11 598 419
4	Transport	6 846 098
5	Locations	26 859 010
6	Entretien et réparations	2 963 280
7	Assurances	356 000
8	Séminaire et conférence	16 808 800
9	Frais de télécommunications	3 461 230
10	Frais bancaire	227 205
11	Honoraires	30 963 744
12	Restauration	5 668 700
13	Missions	6 781 000
14	Impôts	10 739 143
TOTAL EMPLOIS (II)		520 211 062
Disponibilité dans la Trésorerie au 31/12/2020 (I) – (II)		61 916 743

Conseil Management Audit
Formation - CMAF SAS
Tél: (223) 79 45 05 94 66 69 00 57
Bamako - République du Mali



ANNEXES :

1- PRESENTATION DE L'ONG ARDIL

2- ACTIF IMMOBILISE AU 31/12/2020



I. Présentation de l'ONG ARIL

1.1. Création

L'ONG Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales (ARDIL) a été créée selon l'accord cadre N°139/327 MAT/ CAB du 26 juin 1992, Avenant N° 1554 du 4 Août 1995.

1.2. Financement de l'ONG

N'étant pas une entreprise à but lucratif, l'ONG n'a pas de capital. Elle est financée essentiellement par les subventions.

L'ONG ARDIL prépare ses projets qu'elle présente pour financement.

1.3. Activités

Le but de ARDIL est de contribuer au développement de la région de Tombouctou en renforçant la Paix et en luttant contre la pauvreté par la promotion du développement des initiatives locales avec la participation des organisations communautaires de base.

1.4. Droit applicable

Comme toute ONG, ARDIL est régie par les textes suivants :

- Son Statut
- Accord Cadre
- Les textes de l'OHADA et du SYSCOA
- Les lois maliennes non abrogées par les textes OHADA et SYSCOA

1.5. Dossier fiscal

L'ONG est assujettie aux impôts et taxes sur salaire



II. Système Comptable

2.1. Unité de compte

Les comptes de l'ONG ARDIL sont en franc de la communauté financière africaine la parité du FCFA avec l'Euro est fixé à 1euro = 655.957

2.2. Système comptable

Les comptes de l'ONG ARDIL sont tenus selon les prescriptions du système comptable OHADA-SYSCOA.

2.3. États financiers

Le SYSCOHADA Révisé prévoit selon la taille des entreprises mesurée par le chiffre d'affaires la présentation des comptes suivant deux systèmes : le système normal et le système minimal de trésorerie.

Etant une ONG à but non lucratif, l'ONG ARDIL n'a pas de chiffre d'affaires. Un compte de résultat n'est donc pas établi

Les comptes au 31 décembre 2020 sont présentés suivant le système normal. Les états financiers sont le bilan et le tableau emplois ressources.

2.4. Méthodes dévaluation

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables énoncés par le SYSCOA et OHADA la méthode d'évaluation retenue est le cout historique. Les opérations sont enregistrées à leur valeur le jour de la transaction.

Les immobilisations acquises par l'ONG ARDIL elle-même sont constituées :

- ✓ Matériel de transport
- ✓ Matériel de bureau
- ✓ Mobilier de bureau
- ✓ Aménagement et installation

L'ONG ARDIL étant une ONG, les immobilisations ne donnent pas lieu à amortissements.



Action Recherches pour le Développement des Initiatives Locales

Actif immobilisé au 31/12/2020

Désignation	Solde au 01/01/2020	Acquisition		reclassement	Diminution		Solde au 31/12/2020
Charge immobilisées							
Immobilisations incorporelles							
logiciel							
Immobilisations corporelles							
Matériels	1 125 300	1 915	145	0			3 040 445
Total Actif Immobilisé	1 125 300	1 915 145	0	0			3 040 445

Conseil Management Audit
Formation - CMAF SAS
Tél: (+223) 79 05 05 94 / 56 69 08 57
Bamako - République du Mali

28 JAN 2008

ACCORD-CADRE

Entre

**LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DU MALI**

Et

**L'ONG Association signataire
de l'Accord-Cadre N° 0139/000327
avec l'Etat**

**Dénommée : Action Recherche pour
le Développement des Initiatives
Locales (ARDIL) .**



Le Gouvernement de la République du Mali, ci-après dénommé «le Gouvernement» représenté par le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales d'une part

ET

L'ONG -Association signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0377... avec l'Etat-

ci-après dénommée **Action Recherche pour le Développement des Initiatives Locales (ARDIL)**.

représentée par Son Mandataire, **Mr Baba Cheibani**

d'autre part,

Préambule

- * soucieux de contribuer efficacement au développement économique, social et culturel des populations maliennes, selon les cadres de référence adoptés par le Gouvernement de la République du Mali,
- * soucieux de contribuer au renforcement des capacités des acteurs du développement en vue d'accélérer l'appropriation et la prise en charge du développement local, y compris les technologies adaptées,
- * soucieux de promouvoir le renforcement d'une société civile participant à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de développement,
- * soucieux de promouvoir la démocratie et d'accompagner la mise en œuvre de la politique de décentralisation dans le pays,
- * soucieux de renforcer un partenariat dynamisant les efforts de l'Etat et des ONG - Associations signataires d'Accord-Cadre avec l'Etat- dans l'appui aux communautés,
- * soucieux d'adapter le cadre juridique général de leur coopération à cet effet,

SONT CONVENUS DE CE QUI SUIT :

PREMIERE PARTIE :

CHAPITRE I :

DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 :

Les documents de partenariat constatent les engagements réciproques des parties impliquées ainsi qu'il suit :

L'Accord-Cadre Gouvernement / ONG – Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0377... avec l'Etat- précise les engagements de principe liant indistinctement l'Etat à toute ONG – Association signataire d'Accord-Cadre avec l'Etat.

Les modalités d'accord d'intervention sont consignées dans :

a- La « Lettre d'Exécution Technique » ou contrat, qui précise les engagements entre l'ONG – Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0377... avec l'Etat- et les départements techniques chargés de la mise en œuvre des programmes sectoriels. Ces engagements sont relatifs aux clauses administratives, financières et techniques de mise en œuvre de ces programmes.

b- le « Protocole d'Entente avec la Collectivité Territoriale » qui précise les engagements entre la Collectivité Territoriale et l'ONG – Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327... avec l'Etat- dans la mise en œuvre de programmes de développement régional, local ou communal.

ARTICLE 2 :

L'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327... avec l'Etat- est une association à but non lucratif et ne peut donc pas, sous réserve de convention ou exonération particulière, exercer des activités lucratives dans un but de partager des bénéfices.

DEUXIEME PARTIE :

ENGAGEMENTS DES PARTIES

CHAPITRE II :

A- ENGAGEMENTS DE L'ONG – ARDIL signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327 avec l'Etat

ARTICLE 3 :

L'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327... avec l'Etat- s'engage, conformément à la politique de développement économique, social et culturel de la République du Mali et au présent Accord-Cadre, à intervenir dans les zones et domaines énumérés ci-dessous par des actions concrètes de type humanitaire et/ou de développement :

ZONES :

- Régions de Tombouctou.

DOMAINES :

- Agriculture, Elevage, Eaux et forêt, Pêche, Environnement, Education et Formation

ARTICLE 4 :

L'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327... avec l'Etat- s'engage à collaborer au suivi évaluation en fournissant toute information utile sur ses programmes et activités au Mali.

ARTICLE 5 :

L'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327... avec l'Etat- s'engage à transmettre à la CADB au plus tard le 31 janvier, un rapport d'activités faisant le point de ses interventions et un rapport financier, annuels statutairement adoptés par l'ONG - Association signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327... avec l'Etat-, selon le canevas type proposé par la CADB et accepté d'accord parties.

ARTICLE 6 :

L'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327 avec l'Etat- s'engage à communiquer à la Direction Générale des Douanes la liste exhaustive et quantifiée des matériels, matériaux et équipements (y compris équipements informatiques) à importer dans le cadre de chaque projet ou programme qu'elle réalise au Mali.

A partir du moment où l'activité cesse, le matériel devra être remis à la consommation ou affecté à une autre organisation ou projet bénéficiant des mêmes statuts, sur approbation du Directeur Général des Douanes.

ARTICLE 7 :

L'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327 avec l'Etat- s'engage à recruter de manière préférentielle du personnel national dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes et est tenue d'appliquer la législation du travail et des lois sociales en vigueur au Mali.

ARTICLE 8 :

L'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327 avec l'Etat- s'engage à n'œuvrer que dans le cadre strict de sa mission et dans le respect de la Constitution et des Lois maliennes.

ARTICLE 9 :

Le personnel expatrié de l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327 avec l'Etat- arrivant au Mali se soumettra à la réglementation relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers au Mali.

ARTICLE 10 :

L'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327 avec l'Etat- s'engage à participer aux réunions auxquelles elle est conviée par écrit dans un délai convenable.

ARTICLE 11 :

L'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327 avec l'Etat- s'engage à informer l'Administration malienne sur le déplacement de son personnel à l'intérieur du pays.

B- ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

ARTICLE 12 :

En vue de la bonne exécution des programmes de développement de l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327 avec l'Etat-, le Gouvernement lui facilitera, par l'entremise des Collectivités Locales, des EPA, ou des Départements Techniques :

- les contacts avec les populations et les services techniques,
- l'accès à toutes informations et documentations utiles, notamment celles relatives aux programmes nationaux de développements sectoriels, aux programmes décentralisés des collectivités territoriales et ceux des EPA.

ARTICLE 13 :

Le Gouvernement fournira toute l'assistance dont le personnel de l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327..... avec l'Etat- peut nécessairement avoir besoin pour remplir sa mission de façon satisfaisante et lui accordera aide et protection.

Il tiendra informée l'ONG - Association signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327..... avec l'Etat- de toute question que pourrait soulever la présence de son personnel expatrié en République du Mali.

ARTICLE 14 :

Le Gouvernement accordera au personnel expatrié de l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327..... avec l'Etat- les facilités administratives de délivrance de visas, conformément aux dispositions en vigueur en République du Mali.

ARTICLE 15 :

Le Gouvernement s'engage à créer un cadre de partenariat avec les ONG - **ARDIL** Associations signataires d'Accord-Cadre avec l'Etat, à les soutenir dans leur mission d'appui humanitaire et ou de développement.

Le Gouvernement s'engage à inviter l'ONG - Association signataire d'Accord-Cadre N° 0139/0327 avec l'Etat- au cadre de concertation annuelle Gouvernement / ONG - Associations signataires d'Accord-Cadre avec l'Etat-.

ARTICLE 16 :

Le Gouvernement s'engage à réaliser un bilan annuel des activités des ONG - Associations signataires d'Accord-Cadre avec l'Etat- au Mali et à le rendre public au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

ARTICLE 17 :

Le Gouvernement s'engage à financer le suivi évaluation de l'activité des ONG - Associations signataires d'Accord-Cadre avec l'Etat- à travers l'inscription de lignes budgétaires dans le budget national et les conventions bilatérales ou multilatérales.

ARTICLE 18 :

Le Gouvernement s'engage à accorder à l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327..... avec l'Etat- sur présentation d'un dossier conforme de demande d'exonération douanière auprès du Ministre chargé des Finances les avantages suivants :

a) L'exonération du Droit de Douane (DD) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) exigibles au cordon douanier sur les matériaux, les fournitures, les matériels d'équipements et les matériels techniques destinés à être incorporés intégralement et à titre définitif dans les ouvrages à réaliser dans le cadre de l'exécution des projets qu'elle finance au Mali.

Les autres droits, taxes, prélèvements et redevances non visés ci-dessus restent entièrement dus. Cette exonération s'applique également :

- au mobilier de bureau destiné au fonctionnement de l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327..... avec l'Etat;

- aux biens offerts en don par l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 0139/0327..... avec l'Etat- à ses partenaires.

ARTICLE 19 :

Sur le plan fiscal, le Gouvernement s'engage à accorder à l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 01.39/03.27 avec l'Etat- sur présentation d'un dossier conforme de demande d'exonération fiscale auprès du Ministre compétent l'exemption d'impôts, droits et taxes, sur les salaires, indemnités et autres rémunérations en espèce ou en nature allouées par l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 01.39/03.27..... avec l'Etat à son personnel expatrié, à l'exception de la Taxe-Logement (TL).

Les impôts, droits et taxes sur les rémunérations allouées à son personnel de nationalité malienne et de nationalité étrangère recruté au Mali sont dus dans les conditions de droit commun.

ARTICLE 20 :

Le dossier de demande d'exonération comportera obligatoirement le certificat d'opérationnalité établi par la CADB sur la base du rapport d'activités et du rapport financier annuels statutairement adoptés par l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 01.39/03.27. avec l'Etat.

ARTICLE 21

Sur le plan de la protection sociale, l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 01.39/03.27..... avec l'Etat- est soumise à la réglementation en vigueur en République du Mali en ce qui concerne le paiement des cotisations sociales pour son personnel national et pourra facultativement, étendre cette couverture à son personnel expatrié.

TROISIEME PARTIE

DISPOSITIONS TRANSITOIRES & FINALES

ARTICLE 22 :

En cas de changement de zones et domaines, inscrits à l'article 3, le Gouvernement et l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 01.39/03.27. avec l'Etat- co-signent leur accord dans un Avenant.

ARTICLE 23 :

En cas de faute prouvée de l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 01.39/03.27 avec l'Etat- le Gouvernement peut prendre des sanctions à son encontre conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 24 :

Sous réserve des dispositions de l'article 23 ci-dessus, tout différend entre le Gouvernement et l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N° 01.39/03.27..... avec l'Etat relatif à l'interprétation, l'application du présent Accord-Cadre, s'il n'est pas réglé à l'amiable, doit être réglé par voie de négociation.

- b) l'exonération du Droit de Douane (DD) et de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) exigibles sur les effets et objets personnels, à l'exclusion des véhicules automobiles, importés par le personnel expatrié chargé de l'exécution des différents marchés et/ou contrats ainsi que ceux des membres de leur famille les accompagnant ou venant les rejoindre et devant partager leur résidence, sous réserve que ces effets et objets soient en cours d'usage depuis au moins six (06) mois et que leur importation intervienne dans un délai n'excédant pas six (06) mois après la prise de fonction au Mali des importateurs.
- c) le régime de l'Admission Temporaire (AT) pour les véhicules utilitaires et les motos importées pour le compte de l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N°0139/03.7.7 avec l'Etat- pour les besoins des projets qu'elle finance au Mali. Ce régime est de même accordé pour la durée des travaux aux équipements techniques et professionnels nécessaires à l'exécution du programme à réaliser et destinés à être réexportés à la fin des travaux.
- d) le régime de l'importation temporaire (IT) pour les véhicules de tourisme et pour les motos importées par les expatriés travaillant pour l'ONG - Association **ARDIL** signataire de l'Accord-Cadre N°0139/03.7.7..... avec l'Etat-. La durée de validité de ce régime ne peut être supérieure à celle prévue par le contrat de travail signé entre l'ONG -Association signataire de l'Accord-Cadre N°0139/03.7.7.. avec l'Etat- et le dit employé.

Le Droit de Douane (DD) et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) liquidés sous ces deux régimes sont suspendus pendant toute la durée desdits régimes. Les autres droits, taxes, prélèvements et redevances non visés ci-dessus restent entièrement dus.

L'exonération visée aux points a) et b) ci-dessus ne s'applique pas :

- aux carburants et aux lubrifiants
- aux pièces détachées, pneumatiques et outils d'entretien destinés aux véhicules;
- aux matériels électro-ménagers et produits alimentaires;
- aux autres biens non expressément repris aux points a) et b) ci-dessus.

ARTICLE 25 :

Le présent Accord-Cadre demeure en vigueur jusqu'au quatre vingt dixième jour qui suivra la date à laquelle l'une des deux parties aura notifié par écrit à l'autre son intention d'y mettre fin.

ARTICLE 26 :

Le présent Accord-Cadre évoluera en fonction des changements de forme et de fond de l'Accord-Cadre de base.

ARTICLE 27 :

Les ONG -Associations signataires d'Accord-Cadre avec l'Etat- existantes au moment de la signature du présent Accord-Cadre disposent d'un délai de douze mois pour se conformer aux dispositions relatives à la Lettre d'Exécution Technique, au Protocole d'Entente, et aux Canevas de Rapport d'Activités et de Rapport Financier.

ARTICLE 28 :

Le présent Accord-cadre qui abroge toutes dispositions antérieures contraires entrera en vigueur à compter de sa date de signature.

Fait à Bamako, le ^{12 8 JAN 2008} ___ / ___ / ___
Pour l'ONG - **ARDIL** Signataire
de l'Accord - Cadre N° 01.39/0.00327
avec l'Etat.

Pour le Gouvernement
de la République du Mali

Tel : 292-13-05/293-10-98
e-mail : ardiltombouctou@hotmail.com
ardiltombouctou@yahoo.fr

Le Mandataire

Mr. Baba Cheibani



Le Ministre de l'Administration Territoriale
et des Collectivités Locales

GENERAL DE DIVISION KAFOUGOUNA KONE
Grand Officier de l'Ordre National

